



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(Association Loi 1901 dont la déclaration d'activité a été enregistrée sous le n° 11 75 02050875)

ARTICLE 1. OBJET

- Les présentes conditions de vente sont conclues entre d'une part, la Ligue Française pour la Santé Mentale (dénommée ci-après « La LFSM »), association régie par la loi 1901, déclarée à la Préfecture de Police de Paris et donc le siège social est situé 11 rue Tronchet 75008 Paris et, d'autre part, toute personne physique ou morale souhaitant procéder à l'achat d'une prestation de formation.
- Suite à la commande d'une formation le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.
- La LFSM se réserve la possibilité de modifier ces conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

ARTICLE 2. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

L'inscription s'effectue à l'aide de la fiche d'inscription dûment complétée et transmise à la LFSM. Dès réception, est adressée au client une convention de formation.

L'inscription est considérée comme définitive à réception de la convention dûment signée après le délai de rétractation prévu par la Loi, de 10 jours après signature ou 14 jours si la convention est conclue à distance ou hors de l'établissement.

Le stagiaire complète et adresse à la LFSM le questionnaire d'auto-évaluation permettant de repérer les compétences déjà acquises et celles à développer lors de la session de formation. Il communique, également les diplômes justifiant du respect des pré-requis lorsque ceux-ci sont nécessaires à l'accès à la session de formation.

Concernant le nombre de stagiaires, à moins de six inscrits en présentiel, la LFSM se réserve le droit soit de proposer la formation en distanciel soit de l'annuler.

En cas d'annulation les frais d'inscription engagés par le stagiaire seront remboursés.

ARTICLE 3. DÉROULEMENT D'UNE SESSION DE FORMATION

Une convocation accompagnée du programme est adressée à chaque participant une semaine au plus tard avant le début de la formation, ce document est accompagné du plan d'accès à nos locaux. Les horaires des sessions de formation sont fixés généralement de 9h à 17h et en demi-journée pour les conférences.

Dès le début de la formation, le formateur rappelle les objectifs de la session, le programme ainsi que son déroulement pédagogique.

Référencement Qualiopi
Organisme de formation
11750205875
SIRET 784 361 222 000 10

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

V 03.03.22



Chaque participant est invité à se présenter et à nommer ses attentes afin que le formateur puisse les recenser avec précision.

À l'issue de la formation, chaque participant est invité à un bilan oral et écrit. (Cf Processus d'évaluation).

Une attestation de suivi de la formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation en regard de la fiche d'émargement.

En cas de difficultés sanitaires restreignant les déplacements, des modalités de formation à distance vous seront proposées pour permettre la tenue ou la poursuite de la session de formation.

ARTICLE 4. RESPONSABILITÉ

- Toute inscription à une session de formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et inséré sur le site web.
- La LFSM ne peut pas être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.
- Il appartient à chaque participant à une session de formation de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de la formation.

ARTICLE 5. ANNULATION ET ABANDON

En cas d'annulation par le client à moins de 10 jours francs avant le début de la formation, les frais engagés par la LFSM seront dus par le client.

En cas de réalisation partielle de l'action du fait du client, sera facturée au client la partie effectivement réalisée de l'action, selon le prorata nombre d'heures réalisées/nombre d'heures prévues ainsi que les frais engagés par la LFSM.

Dans le cas d'une cessation par le client inscrit à titre individuel, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le paiement des heures réellement suivies seront dues selon la règle du prorata temporis ainsi que le versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire, de frais représentant au maximum 10 % de la partie non réalisée de la formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. En cas d'insuffisance de participants, moins de six, la LFSM se réserve la possibilité, après en avoir informé le client, d'annuler la session de formation ou de la lui proposer en distanciel au plus tard deux semaines avant la date prévue, elle remboursera alors les sommes qu'elle aurait dûment perçues de ce fait.

Référencement Qualiopi
Organisme de formation
11750205875
SIRET 784 361 222 000 10

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

V 03.03.22



ARTICLE 6. PRIX – MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Les prix sont indiqués sur le catalogue de formation et/ou le devis et/ou la convention. Ils sont net de taxes, la LFSM n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la convention de formation.

ARTICLE 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les parties s'engagent à entretenir une attitude de dialogue, à prendre toutes les précautions nécessaires pour que ne soient pas divulgués les documents ou informations de quelque nature qu'ils soient concernant l'autre partie dont ils auraient pu avoir connaissance au cours de la prestation, à ne communiquer sur l'opération que d'un commun accord.

Le client s'engage à respecter les droits d'auteur des supports de cours et interventions remis par la LFSM.

ARTICLE 8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de la LFSM.

ARTICLE 9. DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal Judiciaire de Paris sera le seul compétent pour régler le litige.

Référencement Qualiopi
Organisme de formation
11750205875
SIRET 784 361 222 000 10

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70
ou par mail pole.formation@lfsm.fr

V 03.03.22